

## **Obtention d'une autorisation d'importation d'animaux**

Il est important que le propriétaire s'assure que son animal soit en bonne santé. Pour se faire il doit avoir été en consultation chez un vétérinaire praticien professionnel et avoir reçu l'ensemble des vaccins préconisé pour son espèce.

Si vous prévoyez de venir à Sint Maarten, veuillez contacter votre transporteur, aérien ou maritime, et faire ce qui suit :

- 1 Obtenir **un formulaire de demande d'importation d'animaux / oiseaux** du service de contrôle sanitaire TEZVT - LVV (Landbouw, Veeteelt en Visserij) à l'adresse suivante : [lvv@sintmaartengov.org](mailto:lvv@sintmaartengov.org)  
Les conditions d'importation pour votre animal, devrait y être attachées. Si elles ne sont pas spécifiques à l'espèce que vous souhaitez importer, nous vous prions de nous contacter pour de plus amples renseignements pour l'importation. Cette démarche doit être accomplie au plus tôt quatorze (14) jours et au plus tard cinq (5) jours avant la date d'arrivée prévue à Sint-Maarten.
- 2 La demande dûment complétée ainsi que le certificat de bonne santé délivré par l'autorité sanitaire et vétérinaire nationale du pays exportateur (pays de départ) peut nous être envoyé à l'adresse email ci-dessus. Si vous utilisez le passeport de l'animal, vous devrez joindre à votre demande :
  - a. **Copie de couverture du passeport**
  - b. **Copie de page d'identification du passeport**
  - c. **Copie des pages de vaccination du passeport**
  - d. **Copie des pages de l'examen clinique du passeport**
- 3 Tous les documents numérisés doivent être envoyés par courriel au format PDF.  
Si le demandeur est installé à Saint-Martin / St. Maarten et souhaite remettre en main propre les documents, ce qui peut être fait à nos bureaux situés à :  
  
Inspection Département TEZVT - Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,  
Cannegieter street # 23A,  
Philipsburg, Sint-Maarten.  
Tel: +1 (721) 542-5641, +1 (721) 542-9887 (O) / +1 (721) 520-7213 (M)  
Fax: +1 (721) 542-3800
- 4 Le processus de demande prend environ cinq (5) jours ouvrés pour être traité, une réponse vous sera renvoyée dans les heures qui suivent ce délai.
- 5 À l'arrivée à Sint-Maarten, présentez l'autorisation d'importation, préalablement imprimé, à la douane ou l'agent de quarantaine en service.
- 6 Sint-Maarten n'a pas la capacité de mise en quarantaine des animaux de compagnie, mais si vous résidez sur le côté néerlandais, vous avez l'obligation d'emmener, dans les 24 heures suivant votre arrivée, votre (vos) animal (aux) en consultation chez un vétérinaire homologué de la partie néerlandaise. Le compte rendu de cette consultation devra être déposé à nos bureaux, à l'adresse ci-dessus.

**N.B. Ils sont très importants pour obtenir le permis d'importation**